

19 juin 2001

Madame ou Monsieur le Bâtonnier,

Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler ma dernière lettre que vous trouverez ci-jointe.

Je tiens à remercier la vingtaine d'entre vous qui ont bien saisi le sens de ma démarche et qui ont confirmé de suite par écrit leur soutien.  
Je pense que d'autre n'ont pas eu encore le temps de me répondre.

Je tiens tout simplement à vous rappeler que vous êtes après les Victimes des Assassinats classés pour Irresponsabilité Pénale, (Article 122.1 du Code Pénal), les seconds intéressés car vous êtes La Défense des Victimes, vos clients, qui malheureusement sont de plus en plus fréquents devant l'application de cet Article.

Certains d'entre vous m'ont tout simplement indiqué de m'adresser à nos élus. Ceux-ci ont mal compris ma démarche qui est la recherche du soutien de votre profession, qui est la seule arme pour défendre les victimes.

Vous êtes tous bien conscients qu'avec une Forte Mobilisation de beaucoup d'Avocats, cela permettrait de retenir plus facilement l'Attention de nos Politiques.

L'insistance que j'ai pour que vous transmettiez ma demande à vos confrères se justifie encore plus aujourd'hui avec le projet des pouvoirs publics de supprimer certains Hôpitaux Psychiatriques, afin de n'effectuer que des suivis à domicile, car comment avec l'Article 122.1 du Code Pénal, vous défendez les prochaines victimes des malades mentaux, qui malheureusement avec un tel projet, seront encore plus fréquentes.

En espérant que vous serez assez disponible pour trouver un instant pour faire connaître ma demande auprès de vos confrères, afin d'augmenter le soutien de votre profession qui est la seule à pouvoir motiver nos politiques en tant que Défenseurs des Victimes.

Dans l'attente de votre soutien,

Veillez agréer, Madame ou Monsieur le Bâtonnier, mes salutations distinguées.

M.Christian STAWOSKI

PJ : Lettre adressée à tous les Députés.